



HAL
open science

Le terroriste et la victime : deux catégories hermétiques ?

Dorothee Delacroix

► **To cite this version:**

Dorothee Delacroix. Le terroriste et la victime : deux catégories hermétiques ? . Clara Duterme, Marion Giraldou, Abigail Mira Crick. Mauvais sujets dans les Amériques, , 2016. halshs-01341059

HAL Id: halshs-01341059

<https://shs.hal.science/halshs-01341059v1>

Submitted on 3 Jul 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le terroriste et la victime : deux catégories hermétiques ?

Complexité de la mémoire de la guerre civile au Pérou à travers l'usage des monuments aux morts

Dorothee DELACROIX

Dans le parc du champ de Mars à Lima trône *El Ojo que llora* (*L'Œil qui pleure*), le plus emblématique des monuments nationaux érigés en mémoire des victimes du conflit armé qu'a connu le Pérou entre 1980 et 2000, opposant la guérilla maoïste du Sentier Lumineux aux forces armées de l'État. Le mémorial a été promu et financé par diverses institutions œuvrant en faveur des droits de l'homme¹ ainsi que par des donations privées. Il a été inauguré le 28 août 2005 à l'occasion du second anniversaire de la remise du *Rapport final* de la Commission de la Vérité (CVR)² et dans le cadre de la mise en place des processus transnationaux de justice transitionnelle. *L'Œil qui pleure* consiste en un labyrinthe aux fondations arasées qui se déploie autour d'une pierre centrale d'où coule de l'eau coule de l'œil en pierre fixé sur la roche centrale du monument. Autour, des milliers de galets disposés en cercles concentriques portent le nom, l'âge et la date de décès ou de disparition d'une victime de la guerre³. Ce mémorial au pied duquel ont lieu des commémorations régulières du conflit armé centrées sur le « plus jamais ça » (*nuncamás*) a été créé dans l'objectif de regrouper les différentes victimes du conflit, sans distinction. Pourtant, aujourd'hui encore certains galets ainsi que la roche centrale portent des traces de vandalisme, stigmates symptomatiques d'une société déchirée par des logiques mémorielles concurrentielles.

Les différents acteurs en présence défendent des positions antagonistes concernant les victimes à commémorer et celles à exclure de tout hommage public. Leur multiples tentatives afin de trancher des frontières nettes entre agresseurs et agressés, bourreaux et victimes posent la question cruciale de l'altérité de l'ennemi, pourtant difficilement perceptible dans le cas d'une guerre civile. Au Pérou, la « victoire militaire » [de l'État]

¹ Parmi les associations ayant porté ce projet nous pouvons mentionner : l'Institut de la démocratie, l'Institut de démocratie et droits de l'homme de l'université catholique du Pérou (IDEHPUCP), la Coordination nationale des droits de l'homme (CNDH), le collectif citoyen « Para que no se repita » et l'association Aprodeh.

² Au terme d'un travail d'investigation de trois ans (2001-2003) afin de faire la lumière sur le conflit et de dresser des responsabilités la CVR a avancé un bilan approximatif de 70 000 victimes. Le 28 août 2005, pour la commémoration du second anniversaire de la remise du *Rapport final* de la CVR, le monument *El Ojo que llora* est inauguré dans le parc du Champ de Mars de Lima. Premier volet du vaste projet d'aménagement intitulé « *Alameda de la Memoria* » (*Promenade de la mémoire*), l'œuvre se déploie sur un terrain de 27 600 m² cédé par la municipalité de Jesús María, un quartier de Lima. Des donations provenant de l'ambassade d'Allemagne et de Hollande, des apports du gouvernement de Toledo, et des fonds anonymes ont rendu possible sa création. Le deuxième volet incluant un « Centre de dialogue et d'informations », n'a pas été avalisé depuis le changement de l'équipe municipale de Jesús María.

³ Des 32 000 galets nécessaires à la composition de l'œuvre, 27 000 portent le nom d'une victime de la guerre. Ces noms ont été inscrits en 2005 par des bénévoles d'après les listes des victimes recensées par la Commission de la Vérité et Réconciliation.

sur le Sentier Lumineux est aussi celle d'une mémoire habilitée à faire des distinctions parmi les producteurs de violence et de souffrance », (Gamarra, 2008 : 68). La société péruvienne se trouve ainsi engagée dans un processus mémoriel qui repose sur une différenciation radicale entre les acteurs qualifiés de responsables du phénomène de violence et ceux qui ont été les « pacificateurs » (Degregori, 2012 et 2000, Manrique, 2002). À l'héroïsation des forces armées s'articule la diabolisation de la figure de « terroriste » sur lequel porte l'entière responsabilité du conflit armé. En miroir se dessine un faisceau de discours hiérarchisants sur les victimes de la guerre. Dans le discours étatique, la cause du décès de milliers d'autres Péruviens⁴ se voit reléguée, au mieux, au rang des dommages collatéraux, au pire, à un impératif de pacification du pays impliquant d'abattre les individus accusés, de manière souvent indiscriminée, de collusion avec la guérilla maoïste.

En à peine une décennie d'existence⁵, le mémorial de *L'Œil qui pleure* à Lima est devenu une scène publique d'affrontements mémoriels attisés par les médias et inséparables de l'issue du conflit : un État vainqueur de la subversion. Les polémiques qui l'ont entouré mettent fondamentalement au jour une dépolitisation impossible des mémoires de la guerre. Nous distinguerons les diverses « ontologies de la violence » (Drinot, 2007) qui s'affrontent dans cet espace public liménien afin, ensuite, de les mettre en perspective avec les enjeux qui accompagnent un autre processus monumental, cette fois situé dans les Andes d'Apurímac. La réalité de la guerre n'a pas été la même dans la capitale et dans les campagnes andines. Ces dernières payent le plus lourd tribut du phénomène de violence. Un travail ethnographique a été mené dans la communauté paysanne de Llinque où a été élevée une réplique du monument de la capitale, en juillet 2008, à l'initiative des habitants du village. Ces deux réalités locales permettront de rendre compte de l'usage des figures de « victime » et de « terroriste » dans le cadre de l'actuelle économie morale sur le traumatisme dans lequel elles s'inscrivent (Fassin et Rechtman, 2007). Notre intérêt portera sur la manière dont des frontières entre ces deux catégories sont instituées sur la scène publique nationale, à travers la mémoire officielle nationale, mais aussi réélaborées à une échelle micro comme support à la mémoire sociale locale. La réification d'une catégorie déterminée de citoyens en une figure absolutisée de « terroriste » est-elle seulement l'apanage des discours étatiques et médiatiques ? Comment les habitants des Andes rurales, touchés de plein fouet par la guerre, peuvent-ils à la fois renforcer une mémoire hégémonique – et pourquoi est-il de leur intérêt de le faire ? – et, dans un autre temps, dire la guerre à un autre niveau, émettre des discours contradictoires, voire critiques, envers cette mémoire consensuelle ?

Cet article se propose d'explorer l'impact social et les modalités d'appropriation d'un discours dichotomique face aux acteurs du conflit en portant une attention particulière à la manière dont les pratiques commémoratives définissent les contours normatifs de la figure de « victime innocente » et, en miroir, celle de « terroriste ».

⁴ L'estimation du nombre de victimes fatales attribuées aux agents de l'État est de 20 458 contre 31 331 pour le Sentier Lumineux (CVR 2003, Anexo 2 : 17). Toujours selon la CVR, ce dernier serait responsable de 46% des victimes alors que 30% relèveraient des actions menées par les agents de l'État et 24% par des groupes paramilitaires tels que les milices d'auto-défense paysannes.

⁵ Cet article a été achevé en mai 2012. Depuis, le mémorial de Lima a été intégré au registre des biens patrimoniaux le 26 juillet 2013.

Retour sur l'histoire d'une dépolitisation impossible

Dans un contexte d'ouverture politique permise par la démission d'Alberto Fujimori de ses fonctions présidentielles en novembre 2000, le premier mémorial érigé en hommage aux victimes du conflit est inauguré dans un parc de Lima le 28 août 2005, commémorant ainsi l'anniversaire de la remise du *Rapport final* de la Commission de la Vérité et Réconciliation (CVR). Né d'une initiative des militants en faveur des droits de l'Homme et de l'artiste LikaMutal le mémorial *L'Œil qui pleure* est élevé en étendard de la « réconciliation nationale ». Dans son contexte d'origine, il représente les victimes dans leur ensemble, comme autant de Péruviens qui ont trouvé la mort dans un même drame collectif et véhicule l'idée d'un conflit unique sans victimes plus héroïques que d'autres. Dans cette perspective, aucune mention n'est faite de leur appartenance politique éventuelle. Tous les galets portant le nom des victimes sont soudés dans une semelle de fondation commune incarnant un même conflit intra-national. *L'Œil qui pleure* a été pensé comme un support transcendant les appartenances politiques des individus, permettant de rappeler la globalisation du phénomène de violence à une échelle supérieure à celle de l'individu (Hite, 2007). Le Pérou a perdu près de 70 000 de ses citoyens dans cette guerre⁶ et c'est en mémoire de chacun de ceux-ci que l'eau coule de l'œil du monument, symbolisant les larmes de la communauté nationale face à leur perte.

Ce discours dépolitisé au sujet des morts de la guerre contraste avec une vision dualiste des protagonistes du conflit largement diffusée au Pérou, notamment à l'initiative des secteurs proches des militaires, qui s'évertuent à héroïser les forces armées et la police tout en criminalisant les membres supposés ou réels du Parti Communiste Péruvien Sentier Lumineux (PCP-SL)⁷. Contrairement à d'autres pays latino-américains où la crise de légitimité des régimes dictatoriaux a favorisé une transition démocratique par la voie de la négociation (Lefranc et Mouchard, 2006), il n'y a pas eu, au Pérou, de sortie négociée du conflit armé. La réponse de l'État vis-à-vis des groupes subversifs a été la répression. Cette stratégie politique de « lutte anti-subversive » adoptée par le gouvernement a participé à construire les contours normatifs de l'ennemi intérieur dans l'espace social. Cette tendance s'est accentuée avec l'autoritarisme caractéristique du gouvernement de Fujimori⁸.

Le processus mémoriel à l'initiative de l'État péruvien qui est aujourd'hui à l'œuvre s'inscrit dans cette perspective dualiste. L'association d'un individu avec le Sentier Lumineux est synonyme de déni de son statut de victime, tout comme, durant la guerre, elle pouvait être synonyme de privation de la pleine et entière citoyenneté, comme l'attestent l'usage de la torture et les exécutions extrajudiciaires des suspects. Cette disqualification de certaines victimes est profondément ancrée dans des relations de

⁶ L'estimation de 69 280 morts et disparus du conflit armé avancée par la CVR (dont les limites minimale et maximale vont de 69 007 à 77 552 victimes) reste source de polémiques. Si d'une part certains secteurs de la société tendent à minimiser ces chiffres, il est pointé d'autre part le fait que les victimes seraient plus nombreuses notamment car le nombre de fosses communes a été sous-estimé. Pour établir ce chiffre, la CVR s'est appuyée sur processus statistique utilisé pour les cas du conflit du Guatemala (1960-1996) et de celui du Kosovo (mars-juin 1999), (cf. Informe final, Tomo IX, annexo 2).

⁷ Contrairement à d'autres mouvements révolutionnaires latino-américains, notamment ceux d'inspiration guévariste, le Sentier Lumineux s'est caractérisé par des méthodes d'actions radicales et extrêmement meurtrières.

⁸ Le régime de Fujimori a été qualifié de « *demodura* », contraction de « démocratie » et « dictature ». Voir Degregori, 2000.

pouvoir. Dans son étude phénoménologique des processus sociaux d'oubli et de souvenir collectifs, Paul Ricœur rappelait déjà : « ce que nous célébrons sous le titre d'événements fondateurs sont pour l'essentiel des actes violents légitimés après coup par un État de droit précaire. Ce qui fut la gloire pour les uns, fut l'humiliation pour les autres. À la célébration d'un côté correspond de l'autre l'exécration » (Ricœur, 2000 : 96). Dans un tel contexte de polarisation, l'érection d'un monument comme *L'Œil qui pleure* confronte la société péruvienne à des difficultés évidentes. Comment rassembler en un même lieu l'ensemble des morts de ce conflit ? En somme comment prétendre concilier l'inconciliable ?

La vision dichotomique de la place attribuée aux victimes du conflit s'est principalement cristallisée au cours de deux épisodes judiciaires qui ont abouti à des sentences polémiques. L'un d'eux émane d'une instance internationale, la Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme (CIDH), et porte sur la reconnaissance de certaines victimes du conflit, des prisonniers du Sentier Lumineux qui ont été exécutés extrajudiciairement lors d'une mutinerie. L'autre relève d'une demande d'extradition du Chili de l'ancien président Alberto Fujimori pour être jugé au Pérou par une cour nationale pour cinq cas de corruption et deux cas de violations des Droits de l'Homme. Ces deux décisions de justice, très médiatisées, ont suscité les passions les plus antagonistes, contribuant ainsi à exacerber un vif conflit mémoriel, qu'éclaire de façon significative le destin de *L'Œil qui pleure*.

Nettoyer le mémorial. Le débarrasser des « mauvaises » victimes

En novembre 2006, la Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme de San José (Costa Rica) statue sur le cas d'une exécution extrajudiciaire perpétrée en 1992 dans la prison de Miguel Castro Castro, au Pérou, après une mutinerie des prisonniers, dans leur majorité cadres du Sentier Lumineux. En reconnaissant la responsabilité de l'État péruvien, la sentence met le feu aux poudres notamment parce qu'elle ordonne que les noms des quarante-deux détenus exécutés extrajudiciairement par les forces armées apparaissent sur les galets du monument. Elle constitue le point de départ d'une polémique inlassablement alimentée autour du mémorial lui-même.

Il est clair que les secteurs proches des forces armées, soucieux de leur réputation, n'ont guère supporté de voir leur action ainsi remise en cause par une instance internationale. Criant au scandale, ils ont rappelé sur la scène publique qu'il y avait des « bonnes » et des « moins bonnes » victimes de la guerre, des innocents et d'autres qui ne l'étaient pas⁹. Malgré les hommages rendus aux militaires et policiers au sein de *L'Œil qui pleure*, la polémique déclenchée par la sentence de la CIDH n'a fait que conforter l'idée de la construction d'un panthéon militaire réclamée publiquement par Luis Giampietri, le premier ministre de l'époque¹⁰. Certains allèrent jusqu'à demander

⁹ Aldo Mariátegui, le directeur du quotidien national *Correo* s'exprime par exemple en ces termes : « Il y a des morts et des morts. Une chose est la victime, une autre le bourreau. Otez ces assassins de là [de *L'Œil qui pleure*] ! » (« [...] *hay muertos y muertos. Una cosa es la víctima y otra el victimario. Saque a esos asesinos de allí [de El Ojo que llora].* ») *Correo*, 20 janvier 2007.

¹⁰ Militaire de la Marine de guerre du Pérou, Luis Giampietri a été tenu responsable des exécutions extrajudiciaires des prisonniers mutinés du centre pénitentiaire de El Frontón en 1986, sous la présidence de García.

la démolition du mémorial¹¹. Sur le plan symbolique, la séparation des morts en différents lieux de souvenir est emblématique d'un impossible contrat mémoriel national. Alán García concrétisera cette concurrence monumentale en inaugurant dans la cour du Palais présidentiel, le 8 mai 2009, un obélisque en hommage aux « défenseurs de la patrie »¹².

Toutefois, si la virulence des secteurs proches des forces armées en réaction à cette sentence était prévisible, les réactions divisées des militants en faveur des droits de l'Homme sur la question se sont avérées plus complexes. Certains ont appréhendé cette décision de justice internationale en reconnaissant qu'il faille la respecter bien qu'elle soit « excessive »¹³. En trame de fond est posée l'idée selon laquelle les crimes perpétrés par les forces armées sont effectivement répréhensibles mais que « cela ne convertit pas en saints les sentiéristes assassinés »¹⁴. Dans cette perspective, qui émane cette fois d'individus proches à la cause des droits de l'Homme, s'il convient de respecter la sentence de la CIDH, il est en revanche exagéré de commémorer le souvenir de criminels au sein du monument *L'Œil qui pleure*. Disposer des galets portant le nom de victimes « innocentes » de la guerre à côté des « bourreaux » est pareillement inenvisageable. Ainsi LikaMutal, l'auteur du mémorial et militante en faveur des droits de l'Homme, s'opposa à la sentence de la CIDH en refusant que les noms de ces prisonniers apparaissent sur les galets de son œuvre.

Ma première réaction a été de dire non, parce que ce n'est pas un mémorial légal, c'est un mémorial basé sur la morale. Et pour moi, ça serait très mauvais de transmettre le message, surtout à la jeunesse, que là-bas [à *L'Œil qui pleure*] celui qui a tué peut se trouver à côté de ses victimes parce qu'il a été tué dans un lieu inapproprié. Pour moi, il n'a pas sa place ici. Et cela a été tout un débat, mais j'ai persisté et dans un sens j'ai gagné. Que ces noms reçoivent une réparation, c'est un problème légal, mais qu'ils reçoivent un hommage, non. Parce qu'ils ont tué beaucoup de gens et ils ont fait beaucoup de mal en conscience, animés d'une idéologie folle. Et je maintiens cette idée.

Entretien avec LikaMutal, Lima, 26 août 2009

L'artiste produit ici un discours très éclairant sur la manière dont elle considère son œuvre. Selon elle, les réparations aux victimes relèvent de la justice alors que l'hommage qui peut leur être rendu est d'un autre ordre, celui de la morale. Pour l'artiste, il n'est pas envisageable de commémorer les bourreaux. En l'occurrence, elle disqualifie du statut de victime ceux qui « ont tué beaucoup de gens et ont fait beaucoup de mal ». Un critère qui, dans le cas d'une guerre civile, est difficile à circonscrire à une catégorie particulière d'individus. En effet, la proximité et les relations mouvantes entre acteurs du conflit ne permet pas de délimiter des frontières nettes entre eux. De la même manière les différents rôles endossés et exactions subies

¹¹ Cf. édition du 4 janvier 2007 du journal *Expreso*, dont la ligne éditoriale est clairement pro-fujimoriste. En particulier l'article « *Pidendemolermunimento de homenaje a terroristas* » (« *Ils demandent de démolir le monument en hommage aux terroristes* »).

¹² Sur le socle de l'obélisque, une plaque porte l'inscription suivante : « La nation, aux 4 357 défenseurs de la Patrie et de la démocratie, victimes du crime terroriste. Lima 2009 » (« *La nación, a los 4 357 defensores de la Patria y de la democracia, víctimasdelcrimerrorista. Lima 2009* »).

¹³ Cette position est par exemple celle que défend Javier Ciurlizza, secrétaire exécutif de la CVR, face aux demandes de démolition du mémorial dans l'édition du 5 janvier 2007 de *Perú21*.

¹⁴ Extrait de la citation de Martin Tanaka, politologue et ex directeur de l'Institut d'études péruviennes, dans l'édition du 9 janvier 2007 de *Perú21*. « *Si bien los crímenes de las fuerzasdelorden son reprobables, esto no convierte en santas a las senderistasasesinadas* ». Cité par Paulo Drinot (2007 : 58).

au cours de la guerre rendent les expériences de chacun plurielles et non univoques (GavilánSánchez, 2012, Robin Azevedo, 2013).

Par ailleurs, les associations de défense des droits de l'homme et les familles de victimes divergent sur la question d'inclure ou non les noms des prisonniers exécutés. Certains militants, ainsi qu'une timide frange de la population, approuvent la sentence, en rappelant que l'État doit toujours agir dans le cadre de la loi. Ils défendent l'idée selon laquelle tous les criminels doivent être jugés et qu'il ne doit pas exister de discriminations entre les victimes du terrorisme et celles d'exécutions extrajudiciaires. C'est ce que rappelle Francisco Soberón, le directeur d'Aprodeh (*Asociación pro derechoshumanos*)¹⁵. C'est également la vision de Gisela Ortiz, dont le frère a été exécuté par le « Grupo Colina », escadron de la mort paramilitaire sous la présidence d'Alberto Fujimori.

Je serais d'accord pour qu'ils mettent le nom de ceux de Castro Castro, qu'ils mettent le nom d'un policier qui a été une victime et qui, à un moment, a torturé quelqu'un ou qu'ils mettent [le nom] d'un soldat qui a été assassiné et qui a peut-être tué quelqu'un, parce qu'il reste une victime de cette histoire. Et on ne peut pas faire de distinction lorsqu'il s'agit d'écrire l'histoire avec vérité. [...] Je crois que *L'Œil qui pleure* est un espace de mémoire, d'intégration de chacune des victimes, de représentativité de ces victimes dans les pierres qui sont là. On ne peut donc pas faire de distinction, d'aucune sorte.

Entretien avec Gisela Ortiz, Lima, le 28 août 2009

En s'intéressant aux dilemmes qui traversent la société péruvienne sur la manière de délimiter le statut de victime, deux ontologies de la violence se distinguent (Drinot, *op. cit.*). Un premier paradigme est de considérer la violence comme produit d'une bande criminelle qui est par essence violente. Dans cette perspective les sentiéristes portent l'ensemble des responsabilités alors que l'État, lui, aurait répondu dans le cadre de l'exercice légitime de la violence. À travers ce premier modèle explicatif, prime une négation profonde du fait que des individus ayant commis des actes répréhensibles par la loi, à certain moment de la guerre, vont aussi pouvoir être des victimes dans d'autres circonstances. En témoigne leur exclusion du processus de souvenir national. À l'instar de Paulo Drinot, on peut opposer à cette interprétation du conflit un second paradigme qui cette fois considère la violence comme structurelle, c'est-à-dire comme « l'expression de conditions propres à la société péruvienne [...] qui prend en compte des facteurs comme l'inégalité économique, la discrimination raciale ou de genre, la fragilité de l'État-nation [et] sa prédisposition à l'autoritarisme » (Drinot, *op. cit.* : 64). Soit « une organisation politico-économique de la société qui impose des conditions de détresse physique et psychologique » aux individus pour reprendre les termes de Philippe Bourgois (2002 : 83). Replacer de la sorte le conflit armé à un niveau structurel permet de le repolitiser et de pointer des responsabilités plus générales, incombant y compris aux acteurs civils non armés. Ce point de vue implique une façon distincte de considérer qui est victime et qui ne l'est pas. Si l'on replace le dernier épisode de violence politique (1980-2000) qu'a connu le Pérou au sein d'un phénomène plus global de violence structurelle, l'inclusion de *toutes* les victimes au sein du mémorial va de soi. Telle n'est pourtant pas la position dominante dans le Pérou actuel.

¹⁵ Cf. article de *La República* du 17 janvier 2007, « Aprodeh:Decisión de alcalde de Jesús María es discriminatoria ».

Face à la question d'inclure ou non les noms des prisonniers de Castro Castro au sein du mémorial, le célèbre écrivain Mario Vargas Llosa a proposé une solution révélatrice du profond malaise qui accompagne le processus de commémoration collectif actuel : retourner les pierres portant le nom de ces détenus le temps que les passions se dissipent¹⁶. Au final, le sort réservé à ces noms a été plus radical encore, à l'image du conflit de mémoires qu'ils avaient déchaîné. L'artiste a décidé de définitivement déloger ces intrus.

Le problème était que comme légalement ils étaient dans la liste de la CVR, on les avait écrit ! Ils étaient là ! Oh, non ! Mais la *Pachamama*, deux mois avant, m'avait obligé à faire un grand nettoyage [car] fin septembre les pierres du labyrinthe étaient presque toutes noires... On a donc nettoyé, mais beaucoup [de noms] se sont effacés. Des jeunes gens ont de nouveau écrit les noms, sauf ceux de Castro Castro. Alors je dis toujours : « *la Pachamama m'a fait nettoyer le mémorial* ».

Entretien avec LikaMutal, Lima, 26 août 2009

La *Pachamama*, cette divinité tutélaire des Andes, que l'artiste a souhaité représenter à travers la pierre centrale du mémorial lui sert ici d'instrument de légitimation de sa position. Une intervention divine aurait permis le nettoyage du mémorial. Ce ne sont pas simplement les effets du soleil et de la pollution qui auraient effacé les noms sur les galets mais une intention supérieure aurait aussi participé, selon l'artiste, à faire disparaître la souillure associée à certains d'entre eux. Le plus étonnant n'est pas que l'artiste mobilise une expression religieuse étrangère à la culture liménienne.

La mise en correspondance d'éléments culturels caractéristiques des Andes rurales avec la mémoire de guerre est classique. Elle vise à valoriser la « culture andine » pour tenter réduire le fossé qui existe entre la capitale et cette région du pays. Au-delà du caractère problématique d'une telle proposition, le véritable tour de force de l'argumentation de l'artiste est d'adopter une perspective religieuse transcendant l'individu qui pourrait paraître dépolitisée. Par ce biais, elle renforce pourtant encore l'image d'altérité négative absolue du Sentier Lumineux. D'ailleurs, l'analogie que dresse parfois l'artiste entre la Terre Mère pleurant ses enfants et la Nation pleurant ses citoyens permet de saisir combien l'effacement des noms des détenus de Castro Castro aboutit à leur exclusion symbolique de la communauté nationale.

Nettoyé de ces noms « impropres » à la commémoration, le mémorial est pourtant resté dans le collimateur des secteurs proches de forces armées. La polémique soulevée par la sentence de la CIDH a participé à fixer chez eux la représentation d'un mémorial élevé en hommage aux terroristes. Aussi, près d'un an après la sentence, à l'annonce de l'extradition de Fujimori par la justice chilienne, ses sympathisants saccagèrent le mémorial. Le 23 septembre 2007, la sculpture centrale fut enduite de peinture orange (la couleur du parti fujimoriste). Certains des galets portant le nom de victimes de la guerre furent brisés. Cet acte de vandalisme eut lieu sous la présidence d'Alán García (2006-2011) dont les membres du gouvernement, à l'instar des partisans de l'ancien président Fujimori, vouaient aux gémonies ce mémorial, l'accusant d'être un dernier

¹⁶ Ces prisonniers exécutés extrajudiciairement étant mentionnés comme victimes dans le registre de la CVR, il s'avère que les noms d'au moins trois d'entre eux y figuraient déjà.

asile pour les « terroristes »¹⁷. La volonté de neutralité politique et d'intégration de toutes les victimes du conflit armé dans laquelle s'inscrivait à l'origine *L'Œil qui pleure* butait, une fois de plus, sur une impossible évocation des morts de la guerre au sein d'un même lieu de commémoration. La « mémoire salvatrice » instituée autour des forces armées et véhiculée par l'État (Degregori, 2000) participe aussi à construire l'image de l'ennemi intérieur. L'image du sentiériste est condensée en une figure d'altérité absolue pour la communauté nationale, et ce jeu de correspondance alimente un sens commun négatif à son égard.

Des larmes qui lavent

Dans les Andes péruviennes, à environ quinze heures de route de la capitale, la communauté de Llinque abrite, depuis juillet 2008, un monument très semblable à celui de Lima. À l'inverse de ce qui s'est produit pour *L'Œil qui pleure* liménien, ce ne sont pas les militants des droits de l'Homme qui sont à l'origine du monument, mais bien les membres de la communauté eux-mêmes, fait assez rare à l'échelle du pays pour être souligné. Afin de saisir davantage le réseau de significations dans lequel s'inscrit le monument, il est nécessaire de replacer la communauté de Llinque dans le contexte historique du conflit armé et son rapport aux forces en présence et aux communautés voisines.

Le Sentier Lumineux a pénétré le district de Toraya d'abord par la communauté paysanne de Llinque à partir de 1982 avant d'étendre sa présence au chef-lieu de Toraya en 1985¹⁸. Plusieurs raisons stratégiques expliquent cela¹⁹. En réponse à cette incursion de la guérilla, les forces armées commettent des exactions qui se traduisent par le viol de plusieurs femmes de la communauté de Llinque, la séquestration et la torture, des exécutions sommaires, ainsi que par l'emprisonnement d'une trentaine de villageois. La province d'Aymaraes, qui englobe le district de Toraya, est déclarée en état d'urgence en 1983 (sur le plan national les premières zones le sont dès décembre 1982), ce qui implique l'installation de sept bases militaires dans la province. La «

¹⁷ Selon Luis Giampietri, premier ministre à l'époque du saccage, au sein de *L'Œil qui pleure* « tous sont terroristes, tous ceux qui s'y trouvent sont liés d'une manière ou d'une autre au Sentier [Lumineux] », cité dans *La República*, 12 mai 2009, « Luis Giampietri quiere su propio 'Museo de la Memoria' ».

¹⁸ Le travail par enquêtes orales et sur archives de la CVR (témoignage 500169 notamment) permet de distinguer l'année 1982 comme marquant les premières incursions du Sentier Lumineux au sein de la communauté paysanne de Llinque. Concernant la présence plus tardive du PCP-SL au sein de la communauté mère de Toraya, je me réfère également aux archives de la CVR ainsi qu'au travail de Ricardo Caro Cardenas selon lequel « la présence d'agents sentiéristes dans le district de Toraya [...] est avérée dès 1985, à travers leurs constantes visites à la communauté du même nom, convoquant des assemblées, menaçant des autorités, enrôlant de force et nommant des délégués locaux. ». Caro Cardenas, 2008.

¹⁹ D'abord, la communauté mère de Toraya était plus facilement accessible aux militaires par la route alors que le relief très escarpé et la distance qui sépare la communauté de Llinque du reste du district compliquait son accès aux militaires. En outre, autant le village est loin des centres urbains importants de la province d'Aymaraes, autant il est proche, à vol d'oiseau, de ceux de la province limitrophe d'Andahuaylas qui constitue un intérêt pour les sentiéristes depuis le début de la guerre. Enfin, une troisième explication à cette incursion de la subversion dans le village de Llinque tient aux ressources alimentaires foisonnantes issues de l'agriculture et de l'élevage qui permettaient de nourrir les troupes sentiéristes.

guerre sale » qui commence alors se poursuivra durant une décennie et correspond à l'étape la plus sanglante de la guerre.

La situation géographique d'altitude et d'isolement de Llinque n'est pas étrangère à l'argumentaire, produit par les communautés situées en contrebas dans la vallée du district de Toraya, qui a consisté à identifier Llinque au milieu hostile, voire sauvage et à essentialiser l'identité « rouge » ou « terroriste » de ses habitants. Dans les Andes, les catégories de haut et de bas fonctionnent en analogie avec l'opposition entre sauvage et civilisé, comme l'a montré Antoinette Molinié-Fioravanti (1985). Or cette manière d'altérer celui qui habite davantage en altitude a été réélaborée, voire même renforcée, dans le contexte du conflit armé. La scission « eux » / « nous », condensée en une scission « terroristes » / « non-terroristes », s'opère à l'intérieur même du petit district de Toraya qui compte environ 1 600 individus. Les habitants qui mobilisent ce type de discours n'ont pourtant pas échappé à l'épisode de violence. Certains d'entre eux ont également été accusés de collusion avec la subversion et fait prisonniers. Cependant, pour certains habitants des vallées, la couleur rouge de la terre de Llinque prouverait la prédisposition de cette communauté paysanne à suivre le Sentier Lumineux. Un habitant de Llinque en témoigne.

La communauté de Llinque s'appelle ainsi en raison la nature même, en raison de la terre qui est une terre argileuse [llinqui en quechua] rougeâtre. À cause de l'altitude aussi ils nous considèrent comme une zone rouge [communiste et subversive], une zone dangereuse et ils pensaient que les gens aussi étaient comme ça. [...] C'est à cause de ça qu'ils nous ont dit que "*Llinque est terroriste*". »

La couleur de la terre des hauteurs de Llinque et l'identité de sentiériste sont mis en résonance. Ainsi est naturalisée l'appartenance politique à laquelle les habitants semblent ne pas pouvoir échapper. Aussi à travers l'érection du monument en 2008 il s'agit de gommer l'assignation exogène de « terroriste ». La valeur de *L'Œil qui pleure* est éminemment performative. Le fait que trône sur la place du village un monument en hommage aux victimes de la guerre vient asseoir la condition de victime des villageois dans leur ensemble. L'inauguration de *L'Œil qui pleure* et les commémorations qui l'entourent donnent une visibilité à la communauté de Llinque qui peut, par ce biais, se présenter publiquement en tant que victime du conflit et tenter de se débarrasser du stigmate de « terroriste ». Non seulement le discours victimaire concorde avec les politiques publiques mémorielles du conflit armé menées actuellement au Pérou, mais en outre il permet d'être réhabilité dans une figure de citoyen qui contraste avec la culpabilité associée à l'image du terroriste. On voit là s'esquisser un thème central lié à ce monument : la reconnaissance du statut de citoyen péruvien correspond, en creux, à la mort sociale de celui de terroriste. Le nettoyage d'une souillure identitaire est central à cet *Œil qui pleure* andin.

La genèse du monument à Llinque, ou comment donner à voir une « bonne » image ?

En choisissant d'élever ce monument dans leur communauté, les habitants présentent publiquement des victimes locales de la guerre et commémorent le souvenir de *leurs* morts. Or le choix même du type de monument et le statut des défunts dont le

nom est inscrit sur les galets de *L'Œil qui pleure* sont signifiants de la manière dont se pense et se donne à voir dans l'espace public la communauté de Llinque.

En effet, le monument qui trône aujourd'hui sur la place du village en a évincé un autre, plus politisé, plus en désaccord aussi avec le discours officiel de l'État. Après plusieurs ateliers de « formation aux droits de l'homme »²⁰ menés par diverses ONG dans le contexte d'investigations de la CVR, la première idée qui a émergée en avril 2008 visait à ériger un buste en hommage à Pablo Miranda, un leader politique de la communauté assassiné par l'armée en novembre 1987. Aujourd'hui, pour de nombreux habitants de la communauté de Llinque, cet homme incarne la figure du Juste. Beaucoup rappellent que Pablo Miranda a osé dire publiquement au pouvoir militaire qu'il était une source de souffrance pour la population et ne participait nullement à la protéger. À la suite de cette altercation, les militaires lui auraient fait creuser sa propre tombe avant de le fusiller. Aux yeux des habitants cet acte de « bravoure », rendu possible selon certains par son état d'ivresse, l'élève au rang de héros local. Voici ce que son fils dit de lui :

Mon père a fait respecter ses droits, tous ses droits. En s'imposant, en se défendant [face aux militaires], en disant : « ah, toi tu es comme ça, et toi là-bas ! ». Presque tous les gens s'humiliaient devant eux [les militaires], mais mon père, lui, n'est pas mort agenouillé. Au contraire, il est mort debout, en faisant respecter ses droits, sa personne. C'est comme ça qu'il est mort, comme Jésus-Christ.

Entretien avec Marcos Miranda Achata, Llinque, 6 juillet 2012.

Plus de vingt ans après l'assassinat de Pablo Miranda, lorsqu'est née l'idée d'un « lieu de mémoire », c'est la mémoire héroïque autour de cet homme que souhaitent renforcer certains villageois. Pourtant, au terme d'une négociation entre les membres de la communauté, cette idée n'a pas abouti. Les habitants ont préféré opter pour un monument qui avait la capacité d'évoquer une image victimaire plus consensuelle : *L'Œil qui pleure*. La mémoire de Pablo Miranda a ainsi été « absorbée » au sein d'un monument dédié à « toutes » les victimes de la communauté et son nom fut inscrit sur un galet parmi les vingt autres.

Comment expliquer ce choix pour un monument à la fois englobant et dépolitisé ? L'argument couramment recueilli allègue qu'il n'aurait pas été « juste » (« *no vale*») de ne se souvenir que d'une seule victime de la guerre car « toutes méritent un hommage ». Ce cadre d'interprétation moral véhicule l'idée d'un traitement égalitaire pour l'ensemble des victimes. Pourtant, il peut être remis en question par l'absence des noms de certaines victimes locales au sein du monument et les changements de noms fréquents au cours des successives remises en état qu'il a connu²¹. Cette justification morale du type de monument choisi est plus fondamentalement révélatrice d'un processus mémoriel qui s'inscrit dans des relations de pouvoir ancrées nationalement. En effet, la communauté de Llinque a fait le choix de se doter d'un monument qui ne montre pas explicitement les exactions de l'armée et privilégie diverses victimes, dont celles du Sentier Lumineux. Cette mise en scène du passé fonctionne efficacement avec la mémoire officielle de la guerre telle qu'elle est aujourd'hui diffusée sur la scène

²⁰ Traduction littérale de « *capacitación en derechos humanos* » couramment utilisé.

²¹ Au fil des années les habitants ont procédé à plusieurs entreprises de réfections des galets. Au cours de celles-ci des noms ont disparu, d'autres sont apparus, répondant à des stratégies de visibilité des proches des victimes qui sont à replacer bien évidemment dans une volonté de reconnaissance des souffrances mais aussi dans le contexte de réparation économique post-CVR.

publique. Les morts sont considérés dans leur ensemble et dénués au possible de toute étiquette politique. Il convient d'ailleurs de noter que la cause de leur décès²², qui apparaissait initialement sur les galets, a disparu depuis que de nouvelles pierres gravées ont été scellées en juillet 2011, gommant ainsi davantage encore l'expérience de guerre singulière de chacune des victimes représentées. En ce sens, c'est une communauté victime dans sa globalité que donne à voir *L'Œil qui pleure* à Llinque. L'image des pleurs qui se dégage de ce monument permet, par analogie, d'associer le hameau à une communauté de souffrance et ainsi de l'inscrire dans un discours victimaire plus facilement que ne l'aurait permis le buste de Pablo Miranda. En effet, un soupçon de collusion avec le Sentier Lumineux pèse sur lui du simple fait qu'il ait été tué par des militaires. Il n'incarnait donc pas la figure d'innocence absolue requise pour être reconnu comme victime sans donner lieu à des débats et controverses. En conséquence, la communauté de Llinque ne pouvait pas se risquer à se présenter publiquement de la sorte. Une « mémoire obligée, ancrée dans les rapports de force politique, est impérative » (Gamarra, 2008 : 68) et elle permet d'expliquer l'éviction du buste à l'effigie de celui qui fait figure de « mauvaise victime » parce que davantage identifié à un héros rebelle. Le rapport au passé s'élaborant depuis le présent, il est inextricablement lié aux enjeux politiques et sociaux du moment, lesquels sont dominés au Pérou par un souci très fort de dépolitisation.

Mon objectif n'est évidemment pas de savoir, si cet homme a réellement été ou non un sympathisant du Sentier Lumineux. Je veux ici montrer que des modes de narration du passé et des mises en monument de la mémoire locale sont adoptés par les rescapés car jugés compatibles avec leurs espoirs de reconnaissance des dommages subis, laquelle peut potentiellement donner lieu à une réparation économique conformément aux politiques publiques du « Plan national de réparation ». Dans cette perspective, un discours mémoriel spécifique, ici correspondant à celui véhiculé par l'État, est mobilisé par les acteurs locaux avec, pour corolaire, le fait de rendre certains morts moins défendables que d'autres.

Innocenter les victimes, changer / intervertir l'identité des bourreaux

Comme le constatait Karine Vanthuyne sur son terrain guatémaltèque, il existe « des récits d'événements qui ne s'intègrent pas bien aux idées de progrès, de réconciliation collective ou d'évolution vers un monde plus juste qui sous-tendent les projets de justice transitionnelle » (Vanthuyne, 2008). Dans le cas des mémoires de la guerre au Pérou, apparaissent également des événements qui ne concordent pas avec l'idée de réconciliation et des victimes qu'il convient d'innocenter au maximum en reformulant leur expérience dans des termes acceptables. Pour qui veut jouir d'un statut de « bonne » victime et de la reconnaissance qu'il confère au sein de « l'économie morale »²³ dominante, certaines appartenances politiques antérieures doivent être passées sous silence. Parfois même, l'identité des bourreaux en vient à être tue, voire modifiée... Ainsi, au cours de nos entretiens, les habitants ont parfois été amenés à gommer les exactions des militaires afin de faciliter l'inscription de leur récit dans une mémoire nationale consensuelle.

²² Certains ont été fusillés, d'autres torturés. D'autres encore sont toujours officiellement portés disparus.

²³ Le concept d'économie morale est ici utilisé au sens où l'entend Didier Fassin (2012).

Par exemple, l'habitante de Llinque qui m'informa la première du projet avorté d'un buste de Pablo Miranda a transformé les conditions historiques de son exécution, que j'ignorais au moment de notre conversation, en accusant le Sentier Lumineux de sa mort. En avançant cela, la femme proposait une interprétation davantage en accord avec la mémoire dominante de l'État. En effet, si l'on admet que Pablo Miranda n'incarne pas une innocence absolue au regard de la mémoire officielle, intervertir l'identité de ses assassins revient à le réhabiliter dans un statut de « bonne » victime, producteur de légitimité sociale.

Pourtant, cette dépolitisation des morts est essentiellement tournée vers l'extérieur. Pour ce qui est de Pablo Miranda, il est par exemple clair que le fait qu'il ait osé dire publiquement aux militaires qu'ils étaient une source de souffrance pour la population, en fait une sorte de héros local. De nombreux habitants brandissent en outre le récit de son assassinat comme la démonstration du caractère cruel des forces armées. Cet affrontement verbal entre Miranda et les militaires s'apparente à une « première déclaration ouverte d'un texte caché, rompant l'étiquette des relations de pouvoir et la surface apparemment calme du consentement et du silence, [et] revêt [...] la force d'une déclaration de guerre symbolique » (Scott, 2008). Or aujourd'hui cette « guerre symbolique » demeure encore difficilement présentable publiquement et entre en contradiction, aux yeux de certains, avec le statut de victime innocente. Dire que Pablo Miranda a été tué par une escadrille du Sentier Lumineux permet de s'extraire de cette situation inconfortable qui risque de disqualifier du statut de victime celui qui s'est opposé à l'action de l'État durant la guerre et permet d'éviter les conséquences potentiellement préjudiciables aujourd'hui d'un tel acte.

Autour du monument se construit en définitive un discours victimaire en opposition avec toute héroïsation possible de la lutte des paysans du village contre le Sentier Lumineux puisqu'effectivement ils ne sont pas formés en comité d'auto-défense comme ailleurs dans le pays pendant la guerre²⁴. Les habitants de Llinque ne peuvent donc pas construire une image héroïque autour d'individus élevés aujourd'hui en défenseurs de la patrie (comme c'est le cas, dans d'autres villages, des miliciens appartenant à ces comités d'auto-défense). Ils se trouvent de surcroît dans l'impossibilité de mobiliser une image de martyrs de la démocratie comme y ont recours, ailleurs dans les Andes, les communautés qui ont vu leurs autorités locales assassinées par la guérilla²⁵. Finalement, à Llinque les habitants sont « juste » des victimes. Dans la hiérarchie plus ou moins explicite des victimes du conflit, ils occupent un statut en bas de l'échelle sociale des morts de guerre. Bien que peu glorieux, celui-ci vaut pourtant la peine d'être défendu pour ne pas être associé aux traîtres ou aux terroristes qui, eux, sont exclus de cette catégorie, puisque leur mort est souvent justifiée par l'État. L'absence d'une organisation formalisée contre le Sentier Lumineux réduit donc l'éventail des possibles présentations de la communauté vis-à-vis de l'extérieur. L'identité de victime est en quelque sorte la seule issue, la seule « carte de visite » envisageable dans ce contexte d'un État vainqueur de la subversion. Cela explique doublement l'éviction de l'idée du buste en hommage à Pablo Miranda.

²⁴ Les comités d'auto-défense ou milices paysannes ont d'abord été imposés par force dès 1983 afin d'armer la population civile contre le Sentier Lumineux. Ils se sont ensuite institutionnalisés.

²⁵ Valérie Robin (2013) analyse, dans le village Occros (Ayacucho), les enjeux de la mobilisation d'une mémoire de guerre héroïque à travers les productions chorégraphiques carnavalesques.

Ce discours victimaire dépolitise les acteurs qui prirent part au phénomène de violence et renforce de manière paradoxale le caractère essentialiste de l'identité de « terroriste » telle qu'elle est posée à Lima. Cependant il est surtout destiné aux visiteurs extérieurs à la communauté, souvent perçus comme des bailleurs de fond potentiels face auxquels il convient d'entretenir une image consensuelle d'une communauté unie. En effet, des récits oraux recueillis dans la sphère privée viennent fissurer ce discours trop lisse et rappeler la complexité des histoires individuelles, les jeux de délations durant la guerre et l'immense difficulté à revivre ensemble au sein d'une même communauté après un tel épisode de violence.

Conclusion

Dans la capitale comme dans les Andes, la monumentalité publique constitue une manière de manipuler physiquement la mémoire de la guerre en fonction de la sélection des victimes commémorées. Moyen de sublimer un discours victimaire, les monuments aux morts permettent aussi de gommer l'indésirable. Alors qu'une véritable dépolitisation des victimes est particulièrement perceptible à Llinque, à Lima règne une surdétermination de la catégorie de « terroriste » qui conduit à exclure du processus mémoriel national les individus identifiés ainsi, et ce à l'encontre des décisions de justice internationale. Les registres d'intelligibilité du passé qui en découlent ont indéniablement un impact social. L'usage qui est fait de la catégorie normalisée de « terroriste » influence les opinions des citoyens lesquelles participent en retour à la reproduction de cette identité essentialisée. Le recours à ce discours manichéen est commun à une large frange de la population y compris chez ceux qui ont été qualifiés de « terroristes » à un moment de la guerre, et continuent parfois encore d'être désignés ainsi. Ceux-là mêmes tentent bien souvent de s'extraire de cette assignation en dénonçant d'autres individus, notamment leurs voisins, comme ayant appartenu aux escadrons sentiéristes. Ainsi, dans les Andes, la stratégie sociale de différenciation par rapport à la catégorie de « terroriste » permet de se prémunir de toute mise en doute du statut de victime. Une position d'autant plus urgente à revendiquer et défendre, pour les habitants de Llinque, que le village continue à être stigmatisé de « repaire des sentiéristes ».

Au final, nous sommes face à un discours victimaire qu'il faut replacer dans divers usages contextuels. Il sert d'abord de support afin de formuler de manière acceptable sur la scène publique et dans le contexte post-CVR un certain nombre d'attentes propres aux communautés paysannes. Cette concentration sur l'image de la victime est aussi satisfaisante pour les militants des droits de l'Homme qui y puisent la légitimité même de leur action et la justification de leurs objectifs. Enfin, il faut bien considérer que les projecteurs braqués sur une victime dépolitisée offrent aussi à l'État un moyen de désamorcer les potentielles critiques envers l'ordre social et économique profondément inique et discriminatoire qui a constitué un terrain fertile au déploiement du phénomène de violence politique des deux dernières décennies du XX^e siècle.

Bibliographie

- BOURGEOIS P., 2002. « La violence en temps de guerre et en temps de paix. Leçons de l'après-guerre froide : l'exemple du Salvador. Partie 1 », dans *Cultures & conflits*, n° 47, « Les risques du métier », p. 81-116.
- CARO CARDENAS R., 2008. *Cronología del desarrollo del conflicto armado interno en las provincias de Aymaraes y Abancay*, Lima, Aprodeh.
- Comisión de la Verdad y Reconciliación, 2003. *Informe final*, Lima, <http://www.cverdad.org.pe>.
- DEGREGORI C. I., 2000. *La década de la antipolítica: auge y huida de Alberto Fujimori y Vladimiro Montesinos*, Lima, Instituto de Estudios Peruanos (IEP).
- DEGREGORI C. I., 2012. *Qué difícil es ser Dios*, Lima, IEP.
- DRINOT P., 2007. « El Ojo que Lloro. Las ontologías de la violencia y la opción por la memoria en el Perú », *Hueso Humero*, 50, p. 53-74.
- FASSIN D. et RECHTMAN R., 2007. *L'empire du traumatisme. Enquête sur la condition de victime*, Paris, Flammarion.
- FASSIN D., 2012. « Vers une théorie des économies morales », dans *Economies morales contemporaines* sous dir. de D. Fassin et J.-B. Eideliman, La Découverte, p. 17-47.
- GAMARRA J., 2008. « Les difficultés de la mémoire, le pouvoir et la réconciliation dans les Andes : l'exemple d'Ayacucho (Pérou) », *Problèmes d'Amérique Latine*, n° 68, « Mémoires des violences politiques », p. 57-79.
- GAVILAN SANCHEZ L., 2012. *Memorias de un soldado desconocido. Autobiografía y antropología de la violencia*, Lima, IEP.
- HITE K., 2007. « “The eye that cries”: the politics of representing victims in contemporary Peru », *A Contra Corriente*, vol. 5, n° 1, p. 108-134.
- LEFRANC S. et MOUCHARD D., 2006. « Réconcilier, réprimer : “les années de plomb” en Italie et les transitions démocratiques dans le cône sud latino-américain », *Cultures & Conflits* (En ligne), n° 40, mis en ligne le 28 septembre 2006, consulté le 12 décembre 2012. <http://conflits.revues.org/479>
- MANRIQUE N., 2002. *El tiempo del miedo: la violencia política en el Perú, 1980-1996*, Lima: Fondo Editorial del Congreso del Perú.
- MOLINIE-FIORAVANTI A., 1985. « Tiempos de espacio y espacio de tiempo en los Andes », *Journal de la Société des américanistes*, n° 71, p. 108-109.
- RICOEUR P., 2000. *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil, Coll. Essais.
- ROBIN V., 2013. « (Re)jouer l'histoire de la guerre, revivre le massacre. Performance carnavalesque et processus mémoriels dans les Andes d'Ayacucho (Pérou) », *Droit et Culture*, 66, 2, p. 15-38.
- SCOTT J. C., 2008. *La domination et les arts de la résistance. Fragments du discours subalterne.*, Paris, Ed. Amsterdam.
- VANTHUYNE K., 2008. « Guatemala : se souvenir de la guerre, devenir une victime ? », *Problèmes d'Amérique Latine*, n° 68, « Mémoires des violences politiques », p. 81-95.